

Longueur parcours
 ▶ 2^{ème} catégorie : 10,6 Km



AAPPMA «La Roche Bohainoise» de BOHAIN Actualisation : Saison 2025

Domaine public & privé / Réciproitaire

Légende cartographie

-  Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Linéaire classé en « Réserve de pêche »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
 Cartographie interactive
 des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

